

Patrimoine : vers un plan d'envergure de conservation

Le Département a adopté un nouveau plan patrimoine, qui va consister à préserver tous les patrimoines de Charente-Maritime, matériels et immatériels, et à en assurer leur promotion.



La Charente-Maritime compte 874 sites classés aux Monuments Historiques. Les fortifications Vauban de Saint-Martin sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco.

« **C**e plan patrimoine s'appuie sur un constat : la Charente-Maritime possède un patrimoine exceptionnel, qui va du néolithique à l'ère contemporaine, en passant par l'art roman. Jusqu'à présent, le Département prenait en charge les patrimoines lui appartenant ou ceux classés au titre des Monuments Historiques - comme le Fort Boyard ou la Citadelle de Brouage - en partenariat avec la DRAC. Pour le petit patrimoine, on s'appuyait sur le fonds de revitalisation destinée aux communes de moins de mille habitants », a expliqué le conseiller oléronais Michel

Parent (maire du Château d'Oléron) aux élus lors de la session d'hiver du Département, qui s'est tenue du 16 au 20 décembre 2019. « La nouveauté de ce dispositif, c'est que tous les patrimoines seront éligibles, qu'ils soient inscrits ou non, classés ou non ». Sont inclus le patrimoine immatériel comme le folklore - le patois par exemple ; le patrimoine industriel, à travers la reconversion d'anciennes usines ou de moulins désaffectés ; le patrimoine maritime comme les carrelets, les cabanes ostréicoles ou les bateaux traditionnels ; le petit patrimoine vernaculaire comme les puits, lavoirs, halles

ou gares ; le patrimoine paysager comme les parcs et jardins.

Vingt-quatre actions

Le plan patrimoine va également au-delà du simple accompagnement financier à la restauration. Le dispositif formalise vingt-quatre types d'actions, dont une partie est dédiée à la mise en valeur du patrimoine auprès du grand public : cela passe par de la communication, mais aussi la création d'itinéraires ou d'événements autour dudit patrimoine. « On conservera Sites en Scènes et on fera peut-être l'équivalent des Nuits Romanes, qui étaient une réussite à l'époque de l'ex Région Poitou-Charentes », précise Michel Parent, « On a également tout un travail de médiation culturelle à faire avec les scolaires pour qu'ils se familiarisent avec leur patrimoine, ainsi

qu'auprès du grand public ». Une exposition itinérante relatant l'histoire de la Charente-Maritime est notamment prévue. Autre exemple : le Département compte soutenir les porteurs de projets qui créeront des parcours patrimoniaux permettant la mise en réseau de différents sites, à l'image des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ou de la Route d'Artagnan.

Seront éligibles les associations en charge des patrimoines concernés et les communes de moins de mille habitants propriétaires des biens, ainsi que les projets de restauration du patrimoine impliquant des chantiers d'insertion. Des Rencontres du Patrimoine seront organisées de manière régulière afin de faire le point sur les actions et faire évoluer ce plan patrimoine si nécessaire. Le Département va également créer un label et un site internet dédiés aux lieux accompagnés. Budget prévisionnel sur les sept ans à venir : 50 millions d'euros en investissement et 5 millions en fonctionnement. »

» Anne-Lise Durif

Renseignements auprès de patrimoine@charente-maritime.fr.

Pour les demandes et dépôts de dossier de subventions : guichetunique@charente-maritime.fr

Les élus ont adopté le budget primitif de l'année 2020. Il s'équilibre à 1,013 milliard d'euros (budget principal) (943,160 M€

pour le Bp 2019), dont 742 M€ en fonctionnement et 271 M€ en investissement. Avec les budgets annexes l'équilibre s'établit à 1,084 milliard d'Euros. »